

ASSOCIATION FORESTIERE DU BRISCHBACH

Président : François MARTIN 6 Rue du couvent 67750 SCHERWILLER

BULLETIN D'ADHESION 2025

Pour les propriétaires possédant moins de 5 hectares

Je soussigné,

Mme – M. : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ COMMUNE : _____

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Portable :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Courriel : _____ @ _____

1. Demande l'adhésion :

- ♦ à l'Association Forestière du Brischbach,
- ♦ à Forestiers d'Alsace (Fédération régionale des associations forestières),
- ♦ au Syndicat FRANSYLVA Alsace qui me fera bénéficiaire de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe.

IMPORTANT : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA FORETS ASSURANCES demande impérativement :

- le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier...).
- la surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

2. Déclare pour l'année 2025, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

COMMUNE	SURFACE PAR COMMUNE (en ha)
TOTAL DE LA SURFACE	

3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous^(*) :

Assurance Responsabilité Civile comprise en formule exploitant.

12,50 € (3 € pour l'association, 2 € pour la Fédération Forestiers d'Alsace, 6,50 € pour le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et l'assurance responsabilité civile (cette adhésion par le biais de l'association est exonérée des frais fixes de 7 €)

en espèces

par chèque bancaire, à l'ordre de l'Association Forestière du Brischbach.

Fait à _____ le ____ / ____ / 2025

Signature :

Bulletin à retourner au Président
Monsieur François MARTIN
6 Rue du couvent 67750 SCHERWILLER